

**GAL du Pays de La Châtre en Berry**  
**Compte rendu du Comité de Programmation LEADER**  
**Lundi 16 mai 2022 - Salle de la Chapelle à La Châtre**

**Etaient présents : 17 membres**

**COLLÈGE PUBLIC - 9 présents – 8 votants**

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
François DAUGERON	Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère, Vice-Président de la CDC La Châtre Sainte-Sévère	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Patrick JUDALET	Maire de La Châtre, Président de la CDC La Châtre - Sainte-Sévère	Suppléant		
Christian ROBERT	Maire de Mers-sur-Indre Président de la CDC Val de Bouzanne	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Virginie FONTAINE	Membre du Bureau du Pays Conseillère Départementale	Suppléante	<b>X</b>	
Guy GAUTRON	Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire		
Patricia VILCHES-PARDO	Membre du Bureau du Pays Adjointe de La Châtre	Suppléante		
Marc FLEURET	Membre du Bureau du Pays Président du Conseil Départemental de l'Indre	Titulaire		
Michèle SELLERON	Membre du Bureau du Pays Conseillère départementale	Suppléante	<b>X</b>	<b>X</b>
Philippe PELLETIER	Membre du Bureau du Pays Conseiller municipal d'Urciers	Titulaire		
Patrice DOUET	Membre du bureau du Pays Adjoint de Verneuil sur Igneraie	Suppléant	<b>X</b>	<b>X</b>
Jean-Michel DEGAY	Conseiller Municipal d'Aigurande	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Barbara NICOLAS	Membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers Déléguée de la CDC Val de Bouzanne	Suppléante		
Philippe SAVY	Adjoint de Montgivray	Titulaire		
Rémy DIMEGLIO	Conseiller Municipal de Crevant	Suppléant	<b>X</b>	<b>X</b>
Daniel CALAME	Membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la CDC de la Marche Berrichonne	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Philippe PATRIGEON	Maire de La Berthenoux	Suppléant		
Patrick CHARASSON	Membre du Bureau Maire de Feusines, Délégué de la CDC La Châtre - Ste-Sévère	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Jean-Pierre NICOLET	Adjoint au Maire de St Août, Délégué de la CDC La Châtre -Sainte-Sévère	Suppléant		

## COLLÈGE PRIVÉ - 8 présents – 6 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
Jean-Claude MOREAU	Référent LEADER du Conseil de Développement, Président du Conseil de Développement	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
Stéphane BAUCHET	Foyer des Jeunes Travailleurs, membre du Conseil de Développement	Suppléant		
	Membre du Conseil de Développement Co-Président de l'URGC	Titulaire		
Pascal COUTURIER	Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud	Suppléant		
Alain GLAUMOT	Secteur du Tourisme Président de l'Office de Tourisme de La Châtre	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
Jacqueline MAJOREL	Secteur du Tourisme Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre	Suppléante	<b>x</b>	
Monique JOGUET	Secteur Culturel Association "Tati en fête"	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
Delphine GABILLAT	Secteur Culturel Théâtre Maurice Sand	Suppléante		
Christian NIEL	Site touristique et patrimonial emblématique Président du Parc des Parelles, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Marie-Christine MERCIER	Site touristique et patrimonial emblématique Maire de Montipouret en charge du site du Moulin d'Angibault	Suppléante	<b>x</b>	<b>x</b>
Arnaud LAMY	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Jérémie DEBELLE	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre	Suppléant		
Raphaël BONNIN	Secteur Artisanal Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Titulaire		
MAILLIEN Bernard	Secteur Artisanal Commission Commerce et Artisanat d'Aigurande	Suppléant		
NAUDET Jacky	Secteur Commercial Union Des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.),	Titulaire		
DEVISSCHER Thomas	Secteur Commercial Président de l'UCIA de La Châtre	Suppléant		
Claude GEBUSSON	Secteur Associatif Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre	Titulaire		
Eric WEINLING	Secteur Associatif Trésorier de l'association "Le son continu"	Suppléant	<b>x</b>	<b>x</b>
Jacques LUCBERT	Secteur Environnemental Président de l'association Indre Nature, Membre du Conseil de développement	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
René MARANDON	Secteur Environnemental Président de la Société Pomologique du Berry, Membre du Conseil de développement	Suppléant	<b>x</b>	
Pascal DUCROT	Partenaires du développement et financement économique Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre	Titulaire		
Eric MASSE	Partenaires du développement et financement économique Président du Comité d'agrément de La Châtre d'Initiative Indre	Suppléant		

### Étaient également excusés ou absents :

**Dominique ROULLET** - Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, délégué au Développement des territoires et à la contractualisation ;

**Aymeric COMPAIN** – Conseiller Régional du Centre-Val de Loire – référent LEADER ;

**Frédéric BUXERAUD** - Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER ;

**Stéphanie MATHE** - Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;

**Pascal LENOIR** - Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Service d'appui aux territoires ruraux (SATR) ;

### Autres participants :

**Côme SEVAISTRE** – Chef de projet du bureau d'études AUXILIA sélectionné pour accompagner le Pays dans l'élaboration de la candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

**Yann LE ROUX** - Directeur du Pays de La Châtre en Berry ;

**Dominique CHABENAT** - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;

---

Monsieur François DAUGERON, Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : sont présents 14 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 8 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 6 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative.

Il constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de programmation doivent assister à la réunion et au moins 50% des présents doivent appartenir au collège privé).

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de programmation.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Candidature à la nouvelle Programmation LEADER 2023 – 2027
2. Validation du compte rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022
3. Rappel du calendrier de fin de Programmation
4. Point sur la consommation de la maquette financière
5. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité
6. Présentation des dossiers pour avis définitifs
7. Préparation de l'évaluation du programme
8. Questions diverses

## **1. Candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027**

Le Président présente M. Côme SEVAISTRE du cabinet AUXILIA qui a été retenu pour appuyer le Pays dans l'élaboration de sa candidature LEADER 2023-2027.

M. LE ROUX rappelle que le Pays a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en vue de déposer sa candidature LEADER 2023-2027 au plus tard le 30 septembre 2022.

Cette mission dont le coût est de 19 620 € TTC, sera menée à bien par trois personnes :

- **Côme SEVAISTRE** : Chef de projet, interlocuteur du Pays
- **Martin RAULT** : Directeur de projet
- **Pauline FLAMBART** : consultante

M. SEVAISTRE présente le cabinet de conseil AUXILIA qui accompagne les collectivités dans leur projet de transition environnementale, économique et sociale (candidature LEADER, projet de territoire, projet de développement économique, projet de mobilité...).

Pour cette mission visant à élaborer la candidature LEADER 2023-2027 du Pays, la Région souhaite une forte mobilisation des citoyens.

A cet effet, un questionnaire en ligne sera élaboré à destination des habitants pour qu'ils puissent nous faire part de leur vision du territoire et des innovations qui pourraient se mettre en place avec le programme LEADER.

Cette mission va se dérouler en plusieurs étapes :

- 1) Elaboration du diagnostic territorial : vision prospective du territoire (filiales en devenir, enjeux)
  - 1 atelier créatif avec les membres du GAL (10 juin matin)
  - 1 atelier créatif avec les partenaires du territoire et des personnes ressources (10 juin après-midi)
  - Comité de Pilotage : validation du diagnostic (20 juin)
- 2) Elaboration de la stratégie : définition de la stratégie et des pistes d'actions
  - 1 séminaire « ambition partagée » ouvert aux acteurs locaux et habitants (30 juin)
  - Bureau du Pays et Conseil de dvpt : validation de la stratégie et des pistes d'actions (19 juillet)
- 3) Restitution finale : présentation du dossier de candidature aux acteurs du territoire (19 septembre)

Le Président demande s'il y a des questions sur cette mission qui va être courte, dense et intéressante. Il compte sur les membres du Comité de programmation pour transmettre l'information au sein de leur réseau, de façon à favoriser la mobilisation des citoyens qui n'est pas aisée.

Le Président remercie M. SEVAISTRE pour cette présentation et lui souhaite un bon retour sur Reims.

## **2. Validation du compte-rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022**

Le Président rappelle les grandes lignes du compte rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022 :

1. Rappel du calendrier de fin de programme et proposition d'anticipation des dates
2. Avenant à la convention intégrant les crédits complémentaires et les délais limites d'engagement et de paiement
3. Point sur la consommation de la maquette financière
4. Sélection des projets en attente
5. 2 avis définitifs
6. Candidature à la nouvelle programmation 2023 - 2027

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est validé.

### 3. Rappel du calendrier de fin de programme

Mme CHABENAT rappelle les dates pour la fin du programme LEADER :

- Dépôt des demandes de subvention avant le 30 juin 2022
- Conventonnement avant le 31 décembre 2022
- Demandes de paiement transmises pour instruction à la DDT 36 jusqu'au 31 décembre 2024
- Paiement des dossiers par l'ASP jusqu'au 31 décembre 2025

Dépôt des demandes de subventions



2022

Complétude des dossiers – Instruction - Avis définitif - Conventonnement



Dépôt des demandes de paiement au service instructeur (DDT)

2023  
2024



2025



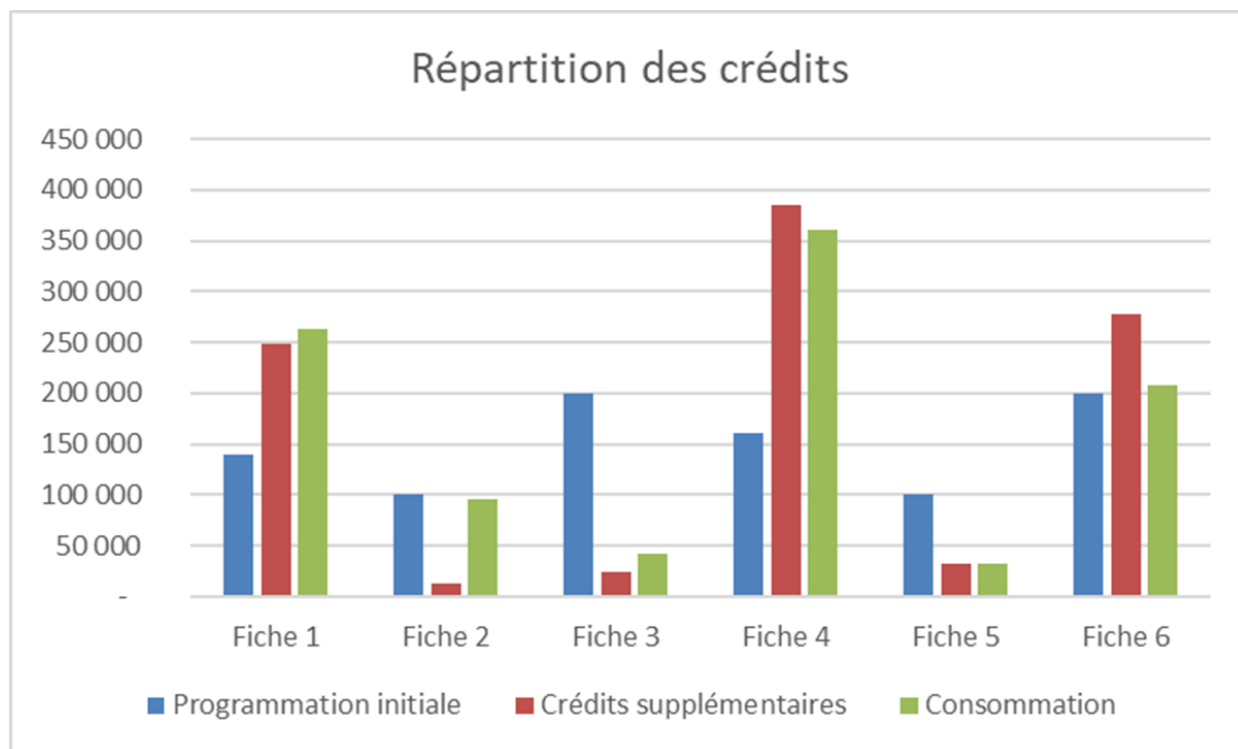
M. LE ROUX note que le calendrier se resserre. Il insiste sur le respect de la date du 30 juin pour déposer les demandes de subvention, de façon à ce que les dossiers soient conventionnés avant le 31 décembre 2022.

### 4. Point sur la consommation de la maquette financière

Le Président présente les chiffres de la maquette financière à la date du jour.

Fiches actions		Montant FEADER	Montant FEADER passé en Comité de Programmation	Montant programmé (passé en avis définitif)	Montant payé
1	Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	247 700,00 €	263 566,52 €	71 314,56 €	16 467,60 €
2	Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	129 700,00 €	96 410,89 €	96 410,89 €	96 410,89 €
3	Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	24 900,00 €	41 248,93 €	24 839,44 €	24 839,44 €
4	Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	385 000,00 €	361 426,20 €	247 569,20 €	182 717,90 €
5	Coopération	32 200,00 €	32 168,04 €	32 168,04 €	20 547,20 €
6	Animation, gestion, communication, évaluation du programme	277 600,00 €	207 977,79 €	207 977,79 €	178 685,33 €
<b>Total</b>		<b>1 097 100,00 €</b>	<b>1 002 798,37 €</b>	<b>680 279,92 €</b>	<b>519 668,36 €</b>

Le Président présente le graphique mettant en avant la consommation des fiches actions par rapport à la programmation initiale des crédits.



On remarque que la consommation de la fiche 3 « Structuration de filières valorisant les ressources du territoire » est bien en dessous des prévisions.

Monsieur Moreau indique que les difficultés de l'Abattoir du Boischaud ont pu avoir un impact négatif sur les projets liés à la filière viande.

A contrario la fiche 4 « Structuration et développement d'une filière originale fondée sur le lien « nature-culture » a été largement sollicitée.

M. LE ROUX note pour le prochain plan d'actions LEADER 2023-2027 que les fiches actions qui ressortent sur le LEADER 2014-2022 concernent principalement l'attractivité du territoire et le tourisme de nature-culture.

### Point sur les demandes de subventions en cours

Le Président présente la liste des demandes de subventions **en attente de montage avant le 30 juin 2022** :

- Promotion du territoire et Communication (CDC de La Châtre et Ste Sévère)
- Aménagement d'une salle de spectacle (MJCS de La Châtre)
- Aménagement d'un espace pédagogique à la Maison jour de fête (CDC de La Châtre et Ste Sévère)

Pour les demandes de subvention, Mme CHABENAT rappelle que les collectivités doivent passer leurs marchés publics. Elle précise également que le coût du projet de la salle de spectacle de la MJCS a augmenté de près de 30% au regard du montant indiqué lors du dépôt de la fiche projet.

Le Président déplore cette augmentation des prix qui pénalise la concrétisation des projets. Il prend l'exemple d'un projet de city park qui a augmenté de 15 000€ en 15 jours.

## 5. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

Le Président indique que le projet « Création et aménagement de l'Office du Tourisme du Val de Bouzanne », présenté lors du dernier Comité de Programmation, devait être représenté à un prochain Comité, car certains points restent encore à préciser.

Monsieur Moreau demande si le problème politique entre les acteurs du tourisme évoqué lors du dernier Comité de Programmation a été résolu.

Monsieur Robert Président de la CDC du Val de Bouzanne explique que les discussions entre les trois partenaires du tourisme (la CDC du Val de Bouzanne, la CDC de La Châtre et Ste Sévère et l'Office du tourisme du Pays de George Sand) ont bien avancés. Une réunion est d'ailleurs prévue le 17 mai prochain avec tous les acteurs concernés pour se mettre d'accord sur un projet de « maison du tourisme à Neuvy ». Une convention avec la CDC de La Châtre Ste Sévère permettra de sceller cet accord.

## 6. Présentation des dossiers pour avis définitif

Le Président rappelle que les dossiers présentés pour avis définitif, ont d'abord reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation LEADER sur la base d'une fiche projet, puis ces dossiers de subvention constitués par les porteurs de projet ont été instruits par les services de la DDT de l'Indre.

Il précise que les réajustements des montants ont été faits en fonction des pièces fournies par le maître d'ouvrage lors de la complétude du dossier.

### **Dossier n°1 : « Création de deux véloroutes : ST Jacques à vélo et Indre à vélo »**

**Porteur de projet : Communauté de Communes du Val de Bouzanne**

**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	15 000,00 €	15 084,60 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
<b>TOTAL</b>	15 000,00 €	15 084,60 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région	7 500,00 €	7 400,00 €
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,...)		
Autofinancement : public	3 000,00 €	3 184,60 €
Autres financeurs privés		
<b>LEADER</b>	4 500,00 €	4 500,00 €
<b>TOTAL</b>	15 000,00 €	15 084,60 €

### **Avis définitif du Comité de Programmation :**

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 4 500 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 15 084.60 €

## **Dossier n°2 : « Création de deux véloroutes : ST Jacques à vélo et Indre à vélo »**

**Porteur de projet : Communauté de Communes de La Châtre et Ste Sévère**

**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	25 000,00€	31 601,52 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>31 601,52 €</b>

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région	12 500,00 €	15 800,00 €
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,...)		
Autofinancement : public	5 000,00 €	7 301,52 €
Autres financeurs privés		
<b>LEADER</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>31 601,52 €</b>

Réajustement des montants en fonction des pièces fournies par le maître d'ouvrage lors de la complétude du dossier. La demande de subvention a été finalisée en adéquation avec la demande de subvention du cofinancement du Conseil Régional (CRST), les dépenses complémentaires concernent la communication, la gestion, le suivi des infrastructures et la coordination du comité d'itinéraire « Indre à vélo » inscrites dans la convention Indre à vélo.

**Avis définitif du Comité de Programmation :**

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 8 500 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 31 601.52 €

## **Dossier n°3 : « Création d'un circuit culturel dans le bourg de Montgivray »**

**Porteur de projet : Commune de Montgivray**

**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 18 octobre 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	8 568,02 €	8 454,00 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 568,02 €</b>	<b>8 454,00 €</b>

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,...)		
Autofinancement : public	1 714,02 €	1 690,80 €
Autres financeurs privés		
<b>LEADER</b>	<b>6 854,00 €</b>	<b>6 763,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 568,02 €</b>	<b>8 454,00 €</b>

**Avis définitif du Comité de Programmation :**

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 6 763.20 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 8 454.00 €



**Dossier n°4 : « Renforcer l'attractivité du Moulin d'Angibault en aménageant le chapiteau structure d'accueil du site »**

**Porteur de projet : Commune de Montipouret**

**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	8 647,89 €	<b>8 663,70 €</b>
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 647,89 €</b>	<b>8 663,70 €</b>

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,...)		
Autofinancement : public	1 729,58 €	<b>1 732,74 €</b>
Autres financeurs privés		
<b>LEADER</b>	<b>6 918,31 €</b>	<b>6 930,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 647,89 €</b>	<b>8 663,70 €</b>

**Avis définitif du Comité de Programmation :**

Le dossier est approuvé à la **majorité (1 abstention)** pour un montant de 6 930.96 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 8 663.70 €

**Dossier n°5 : « Mise en place d'audio guides pour la basilique de Neuvy St Sépulchre »**

**Porteur de projet : Commune de Neuvy St Sépulchre**

**Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 18 octobre 2021**

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	19 000,00€	<b>19 835,00 €</b>
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 835,00 €</b>

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat	4 000,00 €	
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,...)		
Autofinancement : public	3 800,00 €	<b>3 967,00 €</b>
Autres financeurs privés		
<b>LEADER</b>	<b>11 200,00 €</b>	<b>15 868,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 835,00 €</b>

**Avis définitif du Comité de Programmation :**

Le dossier est approuvé à l'**unanimité** pour un montant de 15 868.00 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 19 835.00 €

## 7. Préparation de l'évaluation finale du programme

Afin de préparer l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2022 deux questionnaires ont été envoyés aux porteurs de projets et aux membres du Comité de Programmation. Les réponses reçues vont permettre d'apporter des éléments qualitatifs en complément du bilan quantitatif.

Ces questionnaires s'appuient sur le travail du groupe « évaluation » des animateurs des GAL de l'Indre.

La Région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire du réseau OXYGENE a réalisé un bilan quantitatif et un panorama qualitatif du Programme LEADER. Ces documents sont en téléchargement dans l'espace connexion sur le site internet du Pays.

Monsieur Lucbert trouve que dans le questionnaire destiné aux membres du Comité de programmation, il manque une dimension plus qualitative sur le contenu et le positionnement des projets, que l'on retrouve dans le bilan du réseau oxygène.

Madame Chabenat rappelle que Fiona Lemercier, animatrice LEADER, avait présenté une grille de sélection des projets qui n'a pas été retenue par le Comité de programmation. Ces grilles auraient permis de faire une analyse qualitative des projets. Toutefois si vous avez des remarques, vous pouvez les noter en fin de questionnaire.

## 8. Questions diverses

Si l'ordre du jour du prochain Comité de programmation concerne uniquement la validation des avis définitifs des derniers dossiers et de l'avis d'opportunité du projet « tourisme » de la CDC du Val de Bouzanne, Monsieur Le Roux demande si les membres seraient d'accord pour organiser une consultation écrite.

Pour le dossier « tourisme » du Val de Bouzanne, le Président rappelle que le financement LEADER porte essentiellement sur l'aménagement intérieur du local de tourisme à Neuvy.

Monsieur Moreau confirme que dans la mesure où il y a un accord des politiques sur le dossier tourisme du Val de Bouzanne, la validation de l'opportunité de ce projet peut se faire par consultation écrite.

Suite à l'accord du Comité, le Président confirme que la validation des avis définitifs des derniers dossiers et de l'avis d'opportunité du projet « tourisme » de la CDC du Val de Bouzanne se fera par consultation écrite.

A la demande de Monique Joguet, représentante de l'association Tati en Fête, le Président propose que sa suppléante Madame Gabillat soit titulaire à sa place.

En effet n'étant plus membre ni du Conseil d'administration, ni du bureau de l'association Tati en Fête, Madame Joguet indique qu'elle n'est plus légitime pour être représentante titulaire de l'association.

Le Président la remercie pour tout le travail réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Comité de programmation LEADER.

**François DAUGERON**  
**Président du Groupe d'Action Locale,**  
**Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre**  
**Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre**